

et pas seulement aux formations de combat, au bombardement et à la navigation, comme à la défense maritime, mais à toutes les opérations combinées qui font parti des grandes opérations aériennes. C'est sur ce continent-ci qu'on peut instruire des unités rapides et puissantes, aériennes ou terrestres mieux que n'importe où ailleurs. On demandera peut-être pourquoi on ne pourrait pas les instruire en Afrique, en Amérique du Sud ou en Australie. A cela on peut répondre que les grandes régions d'aguerrissement sur ce continent-ci sont voisines des plus importantes usines d'automobiles au monde. Nous avons donc la possibilité d'aguerrir, non seulement nos propres armées, mais encore les formations puissantes et rapides, terrestres autant qu'aériennes, des nations qui se sont réunies à Londres il y a quelque temps.

J'espère qu'en s'occupant de ces questions le ministre ne s'offusquera pas de ce qu'on lui dise que tout n'est pas parfait. Nous ne voulons pas assister ici à ce qui s'est passé en une ou deux autres occasions. On avait alors tenté de poser des questions sur les crédits, mais comme on a voulu les assimiler à des motions de défiance, il a été impossible d'assurer un vote libre à leur égard.

Examinons cette question en reconnaissant pleinement l'importance capitale du sujet que nous discutons. J'espère sincèrement que le ministre nous dira qu'on a l'intention d'examiner notre présente organisation, de manière qu'il y ait une nouvelle répartition des forces, une répartition qui réponde à la déclaration que le ministre des Affaires extérieures a faite il y a trois jours seulement. On n'a aucune raison de croire que des économies sensibles ne découleraient pas d'un programme visant à concentrer nos efforts sur les services où nous pourrions le plus facilement entraîner les effectifs.

En ce qui concerne les crédits eux-mêmes, je terminerai mes observations en indiquant au ministre de la Défense nationale un moyen qui lui permettrait d'épargner beaucoup de temps. Il a dit qu'à Westminster on réservait quatre jours pour l'étude des crédits de la défense. Nous n'y avons consacré qu'une partie de deux jours jusqu'à présent, de sorte que, si nous procédions aussi rapidement qu'à Westminster, il nous resterait encore plus de deux jours pour étudier ces crédits. Il ne faut pas oublier que la Chambre anglaise étudie ces crédits en quatre jours parce qu'ils ont déjà été examinés par un sous-comité des crédits devant lequel les officiers supérieurs de l'état-major ont été interrogés sur les dépenses. Ainsi, on y étudie cette question de la même façon que les autres. Hier, le ministre de la Défense nationale s'est déclara-

re fort satisfait du travail accompli par un comité qui a étudié les projets de loi sur la défense dont la Chambre a été saisie. Le comité, qui a eu l'occasion d'interroger les officiers de l'état-major, a apporté certaines modifications à ces mesures. Par suite de cet effort conjugué, on a présenté une mesure législative que la Chambre a adoptée rapidement. Le Gouvernement a jugé à propos, cependant, de ne pas instituer un comité des crédits de la défense. Il y aurait quand même des moyens d'épargner du temps.

Nous gagnerions du temps, si le ministre demandait de faire préparer un exposé indiquant le nombre d'unités (active et réserve) de l'armée, de la marine et du corps d'aviation, réparties suivant les diverses catégories d'unités que compte chaque arme. Dans le cas de l'armée, une colonne serait réservée au nombre d'unités d'infanterie, d'artillerie, de chars de combat, de reconnaissance et de génie. On fournirait ensuite un état relatif au matériel qu'elles devraient avoir et, dans une autre colonne, celui qu'elles ont. On pourrait même nous fournir des proportions, ce qui serait fort utile. En ce qui concerne le corps d'aviation, le ministre devrait nous faire connaître le nombre d'escadrilles, d'escadrilles de chasse et d'escadrilles de bombardement. Non, on pourrait omettre ces détails. On pourrait nous signaler les divers types et le nombre d'appareils, et nous mentionner le personnel dans chaque cas. Quant à la marine, on devrait nous faire connaître les navires et le nombre des officiers et marins. Puis, on devrait indiquer les dépenses afférentes à chaque service pour l'année courante. On devrait également nous fournir un état indiquant les quartiers généraux établis dans tout le pays, le personnel de chaque quartier général et le montant demandé en vue du maintien de ces quartiers généraux, tout comme pour le quartier général d'Ottawa. Monsieur le président, ces renseignements seraient conformes à ceux qu'on publie à l'égard des autres ministères. L'examen de ces détails nous permettrait d'étudier les crédits du ministère en connaissance de cause.

De plus, dans le cas des immeubles, il devrait y avoir un état détaillé préparé exactement de la même façon que celui du ministère des Travaux publics, mentionnant les casernes de la marine à Charlottetown, indiquant si elles doivent être construites cette année, mentionnant les immeubles de toute sorte qui doivent être érigés ici et là. Après tout, ces immeubles sont tout aussi importants que les bureaux de poste et autres édifices du genre de ceux qui sont mentionnés dans les détails des affectations des autres ministères. Ces renseignements peuvent nous être four-